



CCAS

Mutuelle solidaire communale

Publié le 22 février 2023

Conformément à ses engagements, la municipalité a lancé le projet de mutuelle solidaire de la commune.

Le principe : une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs réservée aux habitants de Batz-sur-Mer.

Deux mutuelles ont été retenues : Groupama et la Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN).

Qu'est-ce que c'est?

Une mutuelle solidaire de la commune est une mutuelle comme les autres, à la différence qu'elle est négociée via la commune, qui ne joue qu'un rôle d'intermédiaire, afin d'obtenir les conditions les plus avantageuses possibles pour tous les habitants qui souhaitent y souscrire. Dans ce cadre, chacun pourra ainsi bénéficier, sous la forme d'un contrat individuel, d'une complémentaire santé à tarif avantageux, qu'il soit étudiant, actif ou retraité, seul ou en famille.

Françoise COQUARD, adjointe à l'action sociale et aux affaires sociales. « Il faut savoir que des personnes ne sont pas couvertes par une mutuelle, notamment du fait du coût ou d'un « accident de la vie » (décès du conjoint, chômage...) qui bouleverse le quotidien. Nous avons lancé une consultation auprès de plusieurs mutuelles. Les différentes offres ont été analysées afin de répondre au mieux et aux meilleurs tarifs aux attentes des Batziens. Nous avons retenu deux offres, celle de Groupama et celle de la Mutuelle des Cheminots de la Région Nantaise (MCRN), qui proposent de bonnes garanties à des tarifs avantageux. »

Les deux mutuelles

Groupama

Sophie DENYS

02 40 23 82 57

sophie.denys@groupama-loire-bretagne.fr

Agence: 19 rue du 19 mars 1962 à Batz-sur-Mer

www.groupama.fr/mutuelle-sante

MCRN

02 40 89 22 91

infos@mcrn.fr

Agence: 4, place des Jacobins 44000 Nantes

www.mutuellemcrn.fr

Renseignements sur la mutuelle solidaire de la commune :

CCAS - 02 40 23 77 40 - ccas@mairie-batzsurmer.fr

